VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 951-2025

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 14 juillet 2025, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 951-2025 modifiant le Règlement numéro 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité**.

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 16e jour de juillet 2025.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière

11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3 | www.saint-georges.ca
T.: 418 228-5555 | F.: 418 228-3855 | greffe@saint-georges.ca